GROUPE DE RECHERCHE
ET D'INFORMATION
SUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ

467 chaussée de Louvain
B – 1030 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 241 84 20
Fax : +32 (0)2 245 19 33
Courriel : admi@grip.org
Internet : www.grip.org
Twitter : @grip_org
Facebook : GRIP.1979

Le Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP) est un centre de recherche indépendant fondé à Bruxelles en 1979.

Composé de vingt membres permanents et d'un vaste réseau de chercheurs associés, en Belgique et à l'étranger, le GRIP dispose d'une expertise reconnue sur les questions d'armement et de désarmement (production, législation, contrôle des transferts, non-prolifération), la prévention et la gestion des conflits (en particulier sur le continent africain), l'intégration européenne en matière de défense et de sécurité, et les enjeux stratégiques asiatiques.

En tant qu'éditeur, ses nombreuses publications renforcent cette démarche de diffusion de l'information. En 1990, le GRIP a été désigné « Messager de la Paix » par le Secrétaire général de l'ONU, Javier Pérez de Cuéllar, en reconnaissance de « Sa contribution précieuse à l'action menée en faveur de la paix ».

Le GRIP bénéficie du soutien du Service de l'Éducation permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

NOTE D'ANALYSE – 13 juillet 2015

RIMONDI Laurène. *Monitoring de la stabilité régionale dans le bassin sahélien et en Afrique de l'Ouest – avril à juin 2015.* Note d'Analyse du GRIP, 13 juillet 2015, Bruxelles.

http://www.grip.org/fr/node/1779

NOTE D'ANALYSE

MONITORING DE LA STABILITÉ RÉGIONALE DANS LE BASSIN SAHÉLIEN ET EN AFRIQUE DE L'OUEST

Avril à juin 2015

Par **Laurène Rimondi**

13 juillet 2015

Résumé

Ce monitoring trimestriel, publié par le GRIP depuis 2011, est réalisé dans le cadre d'un projet intitulé « Contribution à l'amélioration de la sécurité humaine, à la prévention des conflits et au renforcement de l'état de droit en Afrique sub-saharienne », financé par le ministère des Affaires étrangères du Grand-Duché du Luxembourg.

Il a pour but de suivre la situation sécuritaire en Afrique de l'Ouest avec un accent plus particulier sur le **Burkina Faso**, la **Côte d'Ivoire**, la **Guinée**, le **Mali**, le **Niger** et le **Sénégal**. Il se penche sur les questions de sécurité interne au sens large, les tensions régionales, la criminalité et les trafics transfrontaliers.

Abstract

MONITORING OF REGIONAL STABILITY IN THE SAHEL REGION AND IN WEST AFRICA

This quarterly monitoring, published by GRIP since 2011 is part of a project named "Contributing to improve human security, conflict prevention and strengthening the rule of law in Sub-Saharan countries" funded by the Ministry of Foreign Affairs of the Grand Duchy of Luxembourg.

It aims to monitor the security situation in West Africa with a focus on **Burkina Faso**, **Côte d'Ivoire**, **Guinea**, **Mali**, **Niger** and **Senegal**. It examines in particular broad internal security issues, regional tensions, and cross-border crime and trafficking.

Sommaire

I - TENSIONS ET STABILITÉ RÉGIONALE 4

A. Burkina Faso 4

1. Adoption d'un code électoral contesté 4

2. Arrestation de membres de l'ex-majorité 4

3. Justice, sécurité, élections : les avancées de la Transition 5

4. RSP, hausse des prix, liberté de la presse : les tensions persistent 5

5. Enlèvement d'un roumain par Al-Mourabitoune 6

B. Côte d'Ivoire 6

1. Une opposition déchirée 6

2. La majorité en ordre de marche 7

3. Sécurité, justice, élections : les avancées du gouvernement 8

4. L'ONU alerte sur la situation sécuritaire 9

5. Social : grèves et manifestations 9

6. Différend frontalier maritime avec le Ghana 9

C. Guinée 9

1. Tensions entre le pouvoir et l'opposition autour des élections 10

2. Fissure au sein de l'opposition 10

3. L'organisation des élections dans un contexte tendu 11

4. Accès aux ressources : affrontements transfrontaliers 11

5. Des mesures pour améliorer l'environnement des affaires 11

6. La récession inéluctable, selon le FMI 11

7. Les femmes, cibles de violences 12

D. Mali 12

1. Processus d'Alger : un accord de paix aux forceps 12

2. Intensification des violences à l'approche de la signature 13

3. Foncier et émigration clandestine : les mesures gouvernementales 13

4. Pénurie de papiers d'identité et corruption de la police 14

E. Niger 14
1. Tensions entre le gouvernement et l'opposition en vue des élections 14
2. La politique sécuritaire en ligne de mire 14
3. Sécurité : l'expulsion de 25 000 personnes critiquée 15
4. Le mécontentement face à la gestion des ressources 15
5. Sécurité alimentaire 16
6. Différend frontalier avec le Burkina Faso 16
F. Sénégal 16
1. Fronde au sein du PDS 16
2. Scandale autour de cartes d'électeur confectionnées à l'APR 17
3. La justice et la liberté d'expression en question 17
4. Hésitation autour du passage au quinquennat 17
5. Bilan de la visite de Mohammed VI 17
6. Envoi de soldats en Arabie saoudite 18
7. Casamance 18
G. Lutte contre l'épidémie d'Ebola 18
H. Gestion des ressources naturelles 18
II – TERRORISME régional 20
A. Terrorisme 20
B. Trafics et activités illégales 22
Pour aller plus loin 23

I - TENSIONS ET STABILITÉ RÉGIONALE

A. Burkina Faso

Rappel : La Transition, menée par le président Michel Kafando et le Premier ministre Yacouba Isaac Zida, avait entamé un certain nombre de réformes, portant notamment en faveur de l'indépendance de la justice. Les élections présidentielles et législatives sont prévues pour octobre prochain.

1. Adoption d'un code électoral contesté

Le 7 avril, les députés du Conseil national de transition (CNT) ont voté à une large majorité un nouveau code électoral qui rend inéligible les partisans de l'ex-président Blaise Compaoré, ayant soutenu la modification de l'article 37 de la Constitution[1]. Des incertitudes pèsent néanmoins sur les critères d'exclusion des prétendants au scrutin, dont la candidature sera validée ou non par la Cour constitutionnelle.

Réclamé par l'ex-opposition ainsi que la société civile, ce nouveau code électoral a déclenché de fortes tensions et de nombreuses critiques de la part des militants de l'ancien parti au pouvoir. L'ex-majorité, qui réclamait la suppression de ce texte, n'a finalement pas été entendue : sa requête ayant été rejetée par le Conseil constitutionnel mi-mai. Djibrill Bassolé, ex-ministre des Affaires étrangères sous Blaise Compaoré, a malgré tout annoncé qu'il briguerait la présidentielle.

De son côté, la communauté internationale a également exprimé ses inquiétudes face à un texte qui pourrait alimenter des tensions lors du futur scrutin. L'Organisation des Nations unies (ONU), l'Union européenne (UE), mais aussi l'Union africaine (UA) et la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont regretté le vote d'un texte qui ne soit pas *« inclusif »,* et contraire à l'esprit démocratique.

2. Arrestation de membres de l'ex-majorité

Dans le cadre de l'opération « main propre », priorité de la Transition, une quinzaine de cadres de l'ancien régime a été interpellée, notamment pour des actes présumés de malversations[2]. Procès emblématique : le 20 juin, Ousmane Guiro, ancien patron des Douanes, a été condamné à deux ans de prison avec sursis ainsi qu'à une amende de 10 millions de FCFA (environ 15 000 euros), notamment pour corruption. Le CDP a dénoncé des arrestations politiques.

1. Une modification qui avait pour but de permettre au président, au pouvoir depuis 27 ans, de se représenter à l'élection. Il a finalement été chassé du pouvoir par la rue en octobre 2014.

2. Parmi eux figurent l'ancien Premier ministre Paramanga Ernest Yonli et trois ex-ministres sous Compaoré : Jérôme Bougouma (Sécurité), Salif Kaboré (Mines) et Jean-Bertin Ouédraogo (Transports).

3. Justice, sécurité, élections : les avancées de la Transition

Le gouvernement de transition, qui mène des concertations régulières avec les partis politiques ainsi que la société civile, bénéficie d'une forte popularité. Selon un sondage Apidon (Irsoa), 82 % des personnes interrogées se déclarent satisfaites de la gestion du président, 71 % étant favorables au Premier ministre.

Fortes de cette légitimité, les autorités ont poursuivi les réformes entamées. Mi-avril, une Haute-cour de Justice, compétente pour juger d'anciens dignitaires et d'anciens chefs d'état, a été mise en place. La mise en accusation de l'ancien président, réclamée par la société civile, demeure néanmoins soumise au vote des députés. Une plainte a également été déposée contre des caciques de l'ex-majorité par une ONG représentant les familles de victimes.

Début juin, les députés ont adopté une nouvelle loi qui clarifie le statut du personnel des forces armées. Le principal point de ce texte porte sur les droits politiques des militaires et stipule que, pour se lancer en politique, toute personne doit d'abord démissionner des rangs de l'armée.

Côté sécurité, une vaste opération de lutte contre le grand banditisme a été lancée début avril, impliquant des contrôles et des fouilles de véhicules. Des mesures qui ont entraîné une forte défiance de la population à l'égard de l'autorité publique. Mi-mai, le gouvernement a donc organisé la signature d'un pacte républicain de citoyenneté, afin de rapprocher la population des institutions.

Des avancées ont également été enregistrées dans le cadre du dossier Thomas Sankara[3]. Un juge d'instruction a été nommé, tandis que la dépouille a été exhumée le 25 mai pour être analysée. Sa veuve a demandé à la France la levée du secret défense, afin que la lumière soit faite sur le rôle joué par l'hexagone. Mesure symbolique, les victimes de l'insurrection populaire d'octobre ont été élevées au rang de Chevaliers de l'Ordre national.

Le processus électoral se poursuit également. Entamée en mars, l'opération d'enrôlement biométrique s'est soldée mi-mai par un relatif échec. Sur les trois millions de nouveaux électeurs potentiels, seuls 500 000 Burkinabés se sont inscrits sur cette période. Afin de prévenir les violences en vue des élections, le projet national NEWS a été lancé mi-mai par le réseau d'alerte précoce WANEP-BF, issu de la société civile.

4. RSP, hausse des prix, liberté de la presse : les tensions persistent

Le cas du Régiment de sécurité présidentielle (RSP)[4] embarrasse toujours les autorités. Alors qu'une Commission était chargée de réfléchir à l'avenir de ce corps d'élite, les conclusions n'ont toujours pas été rendues publiques. Si la société civile réclame fermement sa dissolution, le gouvernement semblait plutôt pencher pour un changement d'attribution.

3. Président assassiné en 1987, lors du coup d'état qui a porté Compaoré au pouvoir.

4. Garde personnelle de Blaise Compaoré, soupçonnée d'avoir tiré sur des manifestants au cours de l'insurrection populaire d'octobre 2014, au cours de laquelle 24 personnes sont mortes.

De son côté, le RSP a tenté de se montrer dissuasif contre un changement de statut. Fin juin, les soldats issus de ce corps ont tiré des coups en l'air. Selon la gendarmerie, ils auraient prévu d'arrêter le premier ministre à l'aéroport de Ouagadougou au moment où il rentrait d'un voyage officiel.

En avril, des mouvements sociaux ont encore agité le pays. La Coalition contre la vie chère (CCVC) a notamment protesté contre la hausse des prix. Le Premier ministre, qui a dénoncé une instrumentalisation des syndicats par certains partis politiques, a été critiqué.

Le gouvernement, qui a pourtant réitéré ses engagements en matière de liberté de la presse en vue d'une future réforme, s'est attiré les foudres des journalistes. Mi-mai, le Conseil supérieur de la communication (CSC) a en effet suspendu les émissions interactives de télévision et de radio. En cause, les « *dérapages* » liés aux conditions du direct, selon le CSC. Alors qu'un bras de fer s'était engagé avec la presse, l'interdiction a finalement été levée fin mai.

Fin juin, la Coalition citoyenne pour le suivi de la transition et des élections (COSTE) a fait le point sur le processus de transition. Outre les interpellations qualifiées de *« sélectives » et* les craintes liées à l'application du nouveau code électoral, la COSTE a proposé un débat national sur l'adoption d'une nouvelle Constitution.

5. Enlèvement d'un roumain par Al-Mourabitoune

Première dans le pays, un Roumain, responsable de la sécurité d'une mine à Tamabao dans le nord, a été enlevé début avril. Le 19 mai, un chef djihadiste de la région affilié au groupe Al-Mourabitoune, a revendiqué l'enlèvement.

B. Côte d'Ivoire

Rappel : Tandis que l'opposition se déchirait entre soutiens de l'ancien président Laurent Gbagbo et partisans d'Affi N'Guessan, la majorité était tombée d'accord pour une candidature d'Alassane Ouattara en vue de l'élection présidentielle d'octobre prochain. Les mois précédents avaient également été marqués par la condamnation de Simone Gbagbo à vingt ans de prison.

1. Une opposition déchirée

Alors qu'en mars, une partie du Front populaire ivoirien (FPI), principale formation d'opposition, s'était réunie pour destituer son leader Pascal Affi N'Guessan, celui-ci a finalement été conforté dans sa fonction par la justice. Une décision importante, puisqu'elle lui confère les cordons de la bourse, au moment où le gouvernement a annoncé son intention de participer au financement des partis politiques. Le 22 mai, Affi N'Guessan a également été désigné candidat du FPI pour la présidentielle lors d'un Congrès.

Si ce dernier affiche une volonté d'unité, les tensions internes demeurent fortes. Nouveau coup d'éclat des pro-Gbagbo[5], les « frondeurs » du FPI ont organisé le 30 avril un Congrès à Mama (le village natal de l'ancien président ivoirien), au cours duquel ils ont désigné Laurent Gbagbo, actuellement incarcéré à La Haye, président du FPI.

Ces dissidents du FPI se sont finalement réorganisés en ralliant un grand rassemblement de l'opposition. Treize partis ont en effet mis sur pied une Coalition nationale pour le changement (CNC), composée de cadres de l'opposition et de dissidents de la majorité[6]. Son mot d'ordre : barrer la route à Ouattara et demander la dissolution de la Commission électorale, jugée partisane. Une bataille pour le leadership de cette coalition se fait néanmoins déjà sentir.

À l'origine de tensions supplémentaires, le 4 mai, trois cadres du FPI, ont également été arrêtés[7]. Il s'agit des anciens ministres Sébastien Dano Djédjé et Hubert Oulaye, ainsi que Justin Koua, un responsable de la jeunesse du parti pro-Gbagbo. *Amnesty International* a dénoncé *« un signal préoccupant »* à cinq mois des élections, qui reflète une *« pression sur l'opposition »*.

2. La majorité en ordre de marche

Face à une opposition qui s'écharpe, le président Alassane Ouattara occupe le terrain et multiplie les déplacements à la rencontre de la population. Pour séduire son électorat, il mise sur son bilan et promet des élections *« apaisées, démocratiques et ouvertes »*. En *« véritable VRP de l'émergence ivoirienne »,* selon le Point Afrique, l'actuel président multiplie les évènements d'envergure internationale pour attirer les investisseurs. Après les 27e assemblées de la Banque africaine de développement, c'était au tour de Mohammed VI, le roi du Maroc, de visiter la Côte d'Ivoire dans le cadre de sa tournée africaine.

Bémol, si le Fonds monétaire international a salué les bonnes performances du pays, il a néanmoins remis en question les prévisions du gouvernement pour 2015 à 7,9% du PIB, contre 9,4%.

Le 25 avril, Alassane Ouattara a été officiellement investi candidat du Rassemblement des houphouëtistes pour la démocratie et la paix (RHDP)[8].

---

5. Emmenés par Aboudramane Sangaré, les pro-Gbagbo avaient déjà lancé l'appel de Mama pour soutenir la candidature de l'ancien président, détenu à La Haye, à la direction du parti.

6. Parmi eux, Charles Konan Banny, dissident du Parti démocratique de la Côte d'Ivoire (PDCI), Mamadou Koulibaly, fondateur du parti Liberté et démocratie pour la République (Lider) et Aboudramane Sangaré, dissident du FPI.

7. Hubert Oulaye, un ancien député, est accusé de « complicité d'assassinat de militaires de l'ONUCI dans l'ouest du pays ». Les deux autres sont accusés de « discrédit sur une décision de justice ».

8. Le RHDP rassemble quatre partis : le Rassemblement des républicains (parti d'Alassane Ouattara), le Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI), le Mouvement des forces d'avenir (MFA) ainsi que l'Union pour la Côte d'Ivoire (UPCI). C'est une coalition mise en place après l'appel de Daoukro, lancé par Henri Konan Bédié le 17 septembre 2014, en vue d'une alternance entre PDCI et RDR au pouvoir. Voir : Monitoring de la stabilité régionale dans le bassin sahélien

Il a promis de quitter le pouvoir après deux mandats, selon un communiqué de la présidente de la Commission de l'UA, qui s'est entretenue avec lui. Plus inquiétant, afin de soutenir sa candidature, d'ex-combattants ont également créé début juin un mouvement de soutien à l'actuel président, les Volontaires pour la victoire d'ADO au premier tour (M2VADO), à Bouaké, ex-fief de la rébellion armée.

3. Sécurité, justice, élections : les avancées du gouvernement

De nettes avancées ont été enregistrées pour remettre le pays sur pied suite à la crise post-électorale de 2010-2011. Lancée en février dernier, l'Autorité de désarmement, démobilisation et réinsertion (ADDR) des ex-combattants a achevé sa mission le 30 juin. Sur un total de 78 000, 64 000 personnes ont été recensées et 55 000 ont été réinsérées dans l'armée, l'administration et le secteur privé. Les cas restants seront pris en charge par une structure légère de coordination.

Dans le cadre de la Réforme du secteur de la sécurité (RSS), un institut d'études stratégiques et de défense (IESD) à vocation sous-régionale, destiné à former des cadres et à susciter l'intérêt des populations sur les questions de défense et de sécurité, est en phase d'être lancé.

Côté justice, la procédure judiciaire, destinée à indemniser les victimes a pris du retard. L'Opération de recensement des victimes, dont est chargée la Commission nationale pour la réconciliation et l'indemnisation des victimes (la CONARIV), a été prorogée jusqu'au 30 juin prochain et l'indemnisation démarrera en juillet. Cependant, dans un communiqué commun, plusieurs ONG se sont déclarées « vivement préoccupées par la perspective d'une clôture imminente de ces dossiers ». Elles alertent sur le risque de voir le calendrier politique prendre le pas sur la cadence judiciaire et le risque de voir émerger une « justice des vainqueurs ».

En vue de l'organisation de l'élection, la Commission électorale indépendante (CEI) s'est dotée d'un plan stratégique pour la gestion et la sécurisation du processus électoral sur la période 2015-2020. L'opération de révision des listes électorales a débuté le 1er juin : elle concerne 3 millions de nouveaux électeurs, selon la CEI. La Commission s'est déclarée en faveur d'un vote électronique qui permet d'obtenir le nom du vainqueur dans la nuit suivant le scrutin, afin d'éviter les tensions.

et en Afrique de l'Ouest – janvier à mars 2015, Wirtz Morgane, Note d'Analyse du GRIP, 10 avril 2015, Bruxelles

Les organisations de la société civile (OSC) sont également mises à contribution : des kits leur ont été distribués afin de sensibiliser la population. 102 observateurs et 10 superviseurs de la Plateforme des OSC pour l'observation des élections en Côte d'Ivoire (POECI) seront également déployés sur le territoire, avec pour mission d'observer le déroulement de la révision de la liste électorale.

4. L'ONU alerte sur la situation sécuritaire

Si les Nations unies saluaient les avancées en matière de sécurité et de justice, l'organisation a néanmoins publié le 22 avril un rapport du groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire, inquiets du contexte sécuritaire en vue de l'élection. Parmi les points à souligner :

- Le groupe alerte sur la présence persistante de l'aile pro-Gbagbo, très opérationnelle et armée, dont certains éléments sont recrutés au Ghana et au Liberia. La présence dans le pays d'éléments militaires irréguliers ainsi que de grandes quantités d'armes et de munitions est *« inquiétante en vue de l'élection »,* souligne le rapport.
- Des armes lourdes, introduites en 2010 et 2011, en violation de l'embargo, sont encore présentes au Nord (Korhogo).
- Des postes de contrôle illégaux demeurent, tandis que le racket et l'impôt illégal sont courants. Les contrôles légaux sont encore trop peu nombreux aux frontières.

Par ailleurs, selon le Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), 58 000 Ivoiriens se trouvent toujours dans les pays voisins : 38 000 sont au Liberia, les autres étant répartis au Mali, au Ghana, en Guinée, au Togo et au Bénin. Alassane Ouattara les a appelé à rentrer.

5. Social : grèves et manifestations

La grève des enseignants qui avait déjà secoué le pays en mars dernier a repris fin avril. Alors que le président Alassane Ouattara avait promis le déblocage des salaires des fonctionnaires au 30 avril, les salaires ont finalement augmenté au 1er juin. Le 20 mai, le gouvernement a par ailleurs annoncé la hausse du prix de l'électricité dès le 1er juin, indiquant qu'il était resté figé durant plusieurs années. L'objectif : réduire les subsides de l'état. Cette décision a entrainé des manifestations.

6. Différend frontalier maritime avec le Ghana

La Côte d'Ivoire et le Ghana ont trouvé un accord dans le cadre du conflit maritime qui les oppose. Fin avril, le Tribunal international du droit de la mer (TIDM) a ordonné l'interdiction provisoire de forer de nouveaux puits de pétrole au sein de la zone litigieuse pour les deux pays. Le tribunal doit se prononcer sur l'affaire en 2017.

C. Guinée

Rappel : La CENI avait annoncé la tenue de l'élection présidentielle au 11 octobre prochain, reportant les élections communales à mars 2016. Une décision qui avait entrainé des manifestations de l'opposition, laquelle craint que le personnel communal actuellement en place et nommé par le pouvoir ne biaise le scrutin présidentiel.

1. Tensions entre le pouvoir et l'opposition autour des élections

Ces derniers mois, l'opposition, notamment conduite par Cellou Dalein Diallo, a poursuivi les manifestations malgré le climat de répression. Au cœur des revendications, le report des élections locales. L'opposition accuse également le président Alpha Condé de tenir un discours tribal et d'inciter au conflit ethnico-politique.

Après une journée « ville morte » le 2 avril, les manifestations ont pris de l'ampleur le 13 avril, faisant un mort et une dizaine de blessés par balle, à la suite de violentes échauffourées avec les policiers. Amnesty international a dénoncé le déploiement d'une *« force excessive »* par les forces de sécurité. Le 4 mai, de nouveaux affrontements entre manifestants et forces de l'ordre ont fait une vingtaine de blessés dont une dizaine par balle. Le 7 mai, un jeune d'une trentaine d'année a été abattu dans la banlieue de Conakry.

Pour tenter de calmer les esprits, Alpha Condé a affiché une volonté de négociation avec l'opposition. En juin, le président a néanmoins durci le ton face à l'opposition : une loi sur le maintien de l'ordre public destinée à contenir les manifestations a été votée par l'Assemblée nationale. *Amnesty international* s'est alors insurgé contre une loi qui risque de *« criminaliser toute dissidence ».*

Repoussée pendant plusieurs semaines, une première rencontre entre le pouvoir et l'opposition a finalement eu lieu le 20 mai. Si Cellou Dalein Diallo s'est déclaré déçu à l'issue des discussions, la présidence a indiqué que la rencontre s'était déroulée de façon *« apaisée »*. Un mois plus tard, les deux parties sont finalement tombées sur un accord en faveur du report des élections communales, sans qu'une date n'ait été précisée. La décision doit encore être validée par la Commission électorale nationale indépendante (CENI).

2. Fissure au sein de l'opposition

Malgré l'ampleur du mouvement de contestation, l'unité n'est pas au rendez-vous au sein de l'opposition. Le ton est monté entre l'Union des forces démocratiques de Guinée (UFDG) de Cellou Dalein Diallo et l'Union des forces républicaines de Sidya Touré. Ce dernier a d'ailleurs refusé l'idée d'une candidature unique de l'opposition.

Isolé politiquement, Cellou Dalein Diallo a finalement suscité la polémique en nouant une alliance avec Moussa Dadis Camara, de retour sur la scène politique. Ce dernier avait en effet annoncé sa candidature sous la bannière des Forces patriotiques pour la démocratie et le développement (FPDD). En exil au Burkina Faso depuis 2010, l'ancien chef de la junte militaire, qui s'était autoproclamé président en 2008, est pourtant sous la menace d'une enquête de la CPI, après les massacres du 28 septembre 2009. La Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH), partie civile dans ce dossier, a dénoncé sa candidature et réclamé un procès avant la fin de l'année.

3. L'organisation des élections dans un contexte tendu

La révision des listes électorales a été officiellement lancée par la CENI le 24 avril. L'opposition a déjà dénoncé de *« graves irrégularités »,* notamment un enrôlement massif de jeunes mineurs dans certaines régions. Le gouvernement a également annoncé début juin que des cartes d'identité nationales biométriques seraient bientôt disponibles, alors que l'obtention des cartes d'identité était devenue difficile. Une mesure présentée par le ministre de la Sécurité comme un moyen d'empêcher les fraudes en vue des élections.

Début juin, la Haute autorité de la communication (HAC) en Guinée s'est attirée les foudres des journalistes, après une série de mesures qualifiées de *« liberticides ».* La HAC a demandé aux journalistes de *« s'interdire »* la diffusion d'informations qui seraient de nature à *« mettre en péril la cohésion nationale et l'ordre public »*. Dorénavant, les revues de presse ne doivent pas dépasser dix minutes et les émissions interactives en direct sont interdites. Une décision qualifiée de *« censure préélectorale »* par *Reporters sans frontière* (RSF).

4. Accès aux ressources : affrontements transfrontaliers

Le 4 juin, des affrontements entre les populations du village malien de Samaya et de Kantédou-Balandou de Djalakoro en Guinée ont à nouveau eu lieu, faisant deux morts et cinq blessés graves côté guinéen. En cause, une mine d'or revendiquée par les deux villages depuis 2009. Des autorités transfrontalières avaient pourtant été déployées.

5. Des mesures pour améliorer l'environnement des affaires

Le pays a pris des mesures pour attirer les investisseurs. Le 21 mai, deux projets de loi ont été adoptés par l'Assemblée nationale. Le premier vise à faire du pays une destination privilégiée des investissements directs étrangers (IDE)[9], en offrant davantage de sécurité juridique et judiciaire. Le second, portant sur l'adhésion de la Guinée à la Société financière africaine, devrait lui permettre d'acquérir des financements de projets d'infrastructure et d'énergie. Afin de remédier aux problèmes de délestage, la première turbine du barrage hydroélectrique de Kaléta a également été lancée le 19 juin sur le réseau de transport et de distribution de l'électricité de Guinée.

6. La récession inéluctable, selon le FMI

Les perspectives économiques du pays ne sont bonnes. La croissance du pays est tombée de 2,3 % en 2013 à 0,4 % en 2014, selon le FMI. En cause, l'épidémie d'Ebola, la chute du prix des matières premières et l'incertitude autour des la perspective de l'élection. La récession semble inéluctable, ajoute l'institution.

9. Consulter les données économiques sur la Guinée sur le site « Doing Business » du groupe de la Banque mondiale.

7. Les femmes, cibles de violences

Le constat dressé par la Coalition nationale de Guinée pour les droits et citoyenneté des femmes (CONAG DCF) est alarmant : 9 femmes sur 10 âgées de 15 à 65 ans sont victimes de violence et la Guinée est un des pays les plus touchés par les mutilations génitales féminines. L'organisation a mis en place un guide des victimes des violences basé sur le genre pour aider les femmes à faire appliquer leurs droits en cas de viol, notamment.

D. Mali

Rappel : En janvier, le président malien Ibrahim Boubacar Keïta (IBK) avait nommé un nouveau Premier ministre Modibo Keïta. Les négociations dans le cadre du processus de paix avait repris à Alger en février et un projet d'accord avait été présenté début mars, immédiatement paraphé par Bamako mais rejeté par la rébellion, qui souhaitait amender le texte.

1. Processus d'Alger : un accord de paix aux forceps

Supposé mettre fin à trois ans de conflit et une année de négociation, l'accord de paix a finalement été signé, en deux étapes. La première, lors de la cérémonie officielle, organisée le 15 mai par la médiation à Bamako : seules les autorités centrales et les milices de la Plateforme (pro-Bamako) ont alors apposé leur signature. La Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA)[10] a refusé de se rendre à ce rendez-vous. Finalement, les pressions internationales auront eu gain de cause : la CMA a accepté de valider le texte le 20 juin. Les requêtes des rebelles doivent être examinées au cours de futures discussions, dans le cadre du Comité de suivi, mis en place dès le 21 juin.

Attendu par la population, cet accord suscite néanmoins la méfiance quant à sa mise en application. Bamako a demandé l'aide de l'ONU pour faire appliquer le processus de paix, tandis que la France a promis son appui militaire, afin de soutenir la décentralisation mais aussi la démobilisation des groupes armés, prévus par le texte. Le texte confère en effet plus de pouvoir aux collectivités territoriales par le biais d'assemblées locales, élues au suffrage universel direct. Si l'armée reste contrôlée par le pouvoir central, la création d'une police locale, placée sous l'autorité de la région, est prévue. Certaines incertitudes pèsent néanmoins sur la bonne tenue des engagements de la part des deux parties. Fin juin, la CMA dénonçait déjà le redéploiement de l'armée régulière à Ménaka, « *à l'encontre de l'accord de paix* ».

Selon *International Crisis Group*, le texte est également trop concentré sur le différend qui oppose le centre à la périphérie. Aucune mention n'apparait des fractures entre les communautés du nord et l'équilibre nécessaire de leur

10. L'aile dure de la CMA, le Mouvement national pour la libération de l'Azawad (MNLA), réclamait l'autonomie du territoire de l'Azawad, ce que refuse Bamako et la communauté internationale.

représentation politique. À long terme, le développement de la région du Nord reste le plus grand défi.

2. Intensification des violences à l'approche de la signature

Au cours des derniers mois, peu de progrès ont été accomplis dans le rétablissement de l'autorité de l'État dans le nord, constate l'ONU. Destinées à faire pression sur les négociations, les violences se sont accentuées à l'approche de la signature de l'accord et les conditions de sécurité se sont gravement détériorées dans le nord, en particulier dans la ville de Ménaka. Malgré le cessez-le-feu, le 27 avril, des éléments des groupes pro-Bamako ont attaqué la ville, qu'ils ont reprise à la CMA. La riposte de la Coordination ne s'est pas faite attendre : une série d'attaques a été menée dans la région de Tombouctou et de Mopti. Bilan de ces violences : 26 morts dont 4 civils. Des pillages, attribués à la CMA, ont également été constatés dans la région de Mopti, selon l'ONU.

D'après le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), 59 565 personnes ont été déplacées ces dernières semaines à la suite des attaques de la région de Tombouctou, de Gao et de Mopti. Si la plupart restent au Mali, certains traversent la frontière en direction du Burkina Fao, du Niger et de la Mauritanie.

Évolution critique, les violences dirigées directement contre les civils se sont intensifiées, selon l'ONU. Pour la première fois à Gao, une attaque a causé 9 morts et 14 blessés parmi les civils. La MINUSMA a aussi recensé 23 cas de violences sexuelles et 16 nouveaux recrutements d'enfants par les différents groupes, ainsi que par le Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO).

Considérée comme la mission la plus dangereuse de l'ONU avec 49 décès depuis le début de la mission en 2013, la MINUSMA a encore été la cible de nombreuses attaques. 24 soldats de la paix ont été blessés au cours de plusieurs attaques. Le 25 mai, à Bamako, une fusillade a fait un mort et un blessé parmi les soldats. Sa mission a cependant été prorogée d'un an, jusqu'au 30 juin 2016.

Alors que la mission de l'ONU jouit déjà d'une faible popularité auprès des Maliens, une enquête indépendante mandatée par l'ONU a, début avril, reconnu que des Casques bleus étaient responsables de la mort de trois manifestants, le 27 janvier à Gao.

3. Foncier et émigration clandestine : les mesures gouvernementales

Alors que de très nombreux paysans sont victimes de l'acquisition illégale des terres dans le pays, le ministre des Domaines de l'État et des Affaires foncières avait affiché, sa volonté de lutter contre ce phénomène lors de son arrivée au gouvernement en début d'année. Il a frappé fort : 50 titres, qui représentent près de 3 500 parcelles, ont déjà été annulés mi-avril et plusieurs hectares de terres pourraient être bientôt expropriés suite à des irrégularités.

Afin de lutter contre l'émigration clandestine, le gouvernement malien a annoncé la création d'un fonds de 180 millions d'euros. Le ministre des Maliens de

l'Extérieur a déclaré que cette enveloppe serait consacrée à la réduction de la pauvreté ainsi qu'à la gestion du développement durable.

4. Pénurie de papiers d'identité et corruption de la police

Le Mali fait actuellement face à une pénurie de carte d'identité et de passeports, selon les journaux du pays. Une situation qui aurait entraîné des abus de la part des autorités policières, chargées de délivrer les documents. Les cartes d'identité seraient en effet passées à un prix qui oscille entre 7 et 23 euros, voire 30 euros, au lieu des 2,60 euros habituels, selon Africatime. S'il nie la pénurie, le gouvernement affirme pourtant que 242 policiers ont été sanctionnés, dont 34 sont placés sous mandat de dépôt, pour ces abus.

E. Niger

> **Rappel :** En janvier, dans un contexte politique tendu, l'opposition accusait la Cour constitutionnelle d'être partisane, en faveur de la majorité. En février, Boko Haram avait également lancé ses premières attaques contre le Niger.

1. Tensions entre le gouvernement et l'opposition en vue des élections

La préparation du processus électoral est lancée. L'opération de recensement d'électeurs a démarré début juin dans le cadre du Conseil national du fichier électoral biométrique. L'enjeu est de taille : alors que la population est estimée à 17 millions d'électeurs, seuls 6,7 millions étaient inscrits sur le fichier électoral de 2011.

La justice nigérienne devrait se prononcer le 13 juillet sur la tenue d'un procès de l'opposant et ancien président de l'Assemblé nationale, Hama Amadou. Principal accusé, parmi une vingtaine de personnes, dans une affaire très sensible de trafic de bébés conçus au Nigeria, le Tribunal de grande instance de Niamey s'était déclaré fin janvier incompétent pour le juger. Une décision qualifiée de *« suspecte »* par le ministre de l'Intérieur, qui a entrainé une plainte des magistrats contre lui pour outrage.

2. La politique sécuritaire en ligne de mire

La loi antiterroriste du pays est accusée de porter atteinte aux libertés publiques et économiques. Les services de sécurité subiraient en effet la pression du gouvernement pour obtenir des résultats dans la lutte contre Boko Haram. L'ambassade des États-Unis a notamment fait part de ses inquiétudes sur la pratique des services anti-terroristes, rapporte *La Lettre du continent*. C'est dans ce contexte que, mi-mai, deux personnes de la société civile ont été arrêtées avant d'être remises en liberté provisoire[11].

11. Moussa Tchangari, secrétaire général de l'ONG « Alternative espaces citoyens », a été accusé d'association de malfaiteurs après avoir critiqué la politique menée par le gouvernement dans la lutte contre Boko Haram et Nouhou Arzika, président du Mouvement pour la promotion de

Plusieurs chefs de villages ont également été arrêtés au même moment près du Lac Tchad pour « refus de collaboration », alors que ceux-ci déclaraient craindre des représailles. Fin mai, la FIDH a exprimé ses *« vives inquiétudes »* suite à ces nombreuses arrestations, évoquant un *« harcèlement »*.

3. Sécurité : l'expulsion de 25 000 personnes critiquée

Des milliers de soldats nigériens et tchadiens combattent toujours la secte islamiste dans le sud-est du pays. Des moyens financiers supplémentaires estimés à 2,6 milliards d'euros ont d'ailleurs été débloqués dans le cadre du budget 2015, afin de faire face au défi sécuritaire représenté par Boko Haram. Si des avancées ont été enregistrées, le groupe armé menace toujours la région du Lac Tchad.

Le 25 avril, une attaque à moto de Boko Haram a infligé le plus lourd bilan subi par l'armée nigérienne depuis le début des opérations[12]. Selon le gouvernement, 46 soldats et 28 civils ont été tués par de très nombreux assaillants à moto sur l'île de Karamga, sur le lac Tchad. 32 militaires sont toujours portés disparus. Pour la troisième fois, l'état d'urgence a été reconduit pour trois mois dans la région de Diffa par les députés, ce qui confère les pleins pouvoirs à l'armée.

Les critiques ont fusé de toutes parts suite à cette attaque. Le gouvernement a d'abord été fustigé pour son manque de réactivité et de communication. *« Il a fallu trois jours pour confirmer le bilan de nos pertes militaires annoncé par RFI »* a déclaré Lamido Moumouni, député de l'opposition de la région nigérienne de Diffa. Le manque d'équipement de l'armée a également été montré du doigt.

De nombreux reproches ont également été formulés suite à l'expulsion, le 4 mai, d'au moins 36 000 habitants du lac Tchad, dont 16 000 Nigérians. Les ONG et l'ONU ont accablé le Niger, dénonçant les conditions d'évacuation de ces réfugiés, sans eau ni nourriture.

Cet évènement est venu aggraver un contexte humanitaire déjà tendu dans la région. Alors que les 150 000 personnes, qui ont fui Boko Haram au Niger et le Nigeria ces dernières années, ont été accueillies par les 600 000 habitants de la province de Diffa, les greniers sont désormais vides. En effet, les paysans n'ont pas pu cultiver les terres arables cette année, par craintes des attaques.

4. Le mécontentement face à la gestion des ressources

Le bras de fer se poursuit entre Areva et les travailleurs nigériens. Le 7 avril, les employés de la filiale de la Somaïr, près de la ville d'Arlit, ont mené une grève pour protester contre le non versement de primes. Le 6 juin, la contestation a pris de l'ampleur. Des milliers de personnes ont manifesté à Niamey contre Areva mais aussi contre le pouvoir.

---

la citoyenneté responsable, accusé d'atteinte à la défense nationale après avoir réclamé davantage de moyens l'armée dans la lutte contre Boko Haram.

12. Le 17 juin, une nouvelle attaque est survenue à Diffa, au cours de laquelle 40 civils ont été tués et plusieurs autres blessés. Il s'agit du plus lourd bilan civil infligé par Boko Haram au Niger.

Parmi les revendications, ils accusent le gouvernement d'entretenir des contrats opaques avec Areva et Bolloré et réclament l'annulation d'une convention signée en 2014, qui accorde à Bolloré le monopole de la manutention des deux plus gros entrepôts de douane de Niamey[13]. Les nombreuses coupures d'électricité étaient également dénoncées. Pour pallier à la dépendance électrique au Nigeria voisin, une centrale thermique est en cours de construction à Gorou Banda et devrait être mise en route en décembre prochain.

5. Sécurité alimentaire

Plus de 3,6 millions de personnes sont en situation d'insécurité alimentaire durant la période de soudure[14] (généralement entre juin et septembre au Niger), soit près d'un quart de la population, selon un bulletin humanitaire des Nations unies publié mi-juin. C'est un million de plus qu'en 2014 à la même période. Conscient du problème, le gouvernement a annoncé, le 10 avril, la mise en place d'une politique dite de « Stratégie de la petite irrigation », dans le cadre de l'initiative 3N (Les Nigériens nourrissent les Nigériens), le programme agricole du président Mahamadou Issoufou.

6. Différend frontalier avec le Burkina Faso

C'est la fin d'un litige qui a duré plusieurs années entre les deux pays. Fin avril, les deux pays ont entamé le bornage de leurs frontières, qui s'achèvera fin 2016. Une démarche qui fait suite à l'arrêt de la Cour internationale de justice (CIJ) de La Haye deux ans auparavant. Selon la CIJ, le Burkina perd quatre à cinq communes au profit du Niger, qui lui perd en revanche 14 villages. Un évènement qui a entraîné des inquiétudes de la part des populations concernées. Les habitants pourront néanmoins choisir leur nationalité.

F. Sénégal

Rappel : Le 23 mars, Karim Wade, fils de l'ancien président Abdoulaye Wade et ex-ministre d'État, a été condamné à six ans de prison et à une amende de 138 milliards FCFA (environ 210 millions d'euros) par la Cour de répression de l'enrichissement illicite (CREI). Les partisans du Parti démocratique sénégalais (PDS) avaient dénoncé un procès politique.

1. Fronde au sein du PDS

Des membres du PDS, l'ancien parti d'Abdoulaye Wade et principal parti d'opposition, est en proie à de vives tensions. En cause, la candidature à la prochaine présidentielle de Karim Wade, imposée lors de primaires organisées la veille du verdict de son procès. Abdoulaye Wade a également décidé de conserver la tête du parti jusqu'à la prochaine présidentielle, décision contestée par certains

13. Un monopole qui a engendré une hausse significative des taxes.

14. La soudure est la période précédant les premières récoltes, où le grain de la récolte précédente peut venir à manquer. Il y a parfois des pénuries et la flambée des prix peut être accentuée par la spéculation.

poids lourds du parti, qui réclament la refondation du PDS. Souleymane Ndéné Ndiaye, ancien Premier ministre d'Abdoulaye Wade, a pour sa part claqué la porte du PDS pour lancer fin mai son propre parti.

2. Scandale autour de cartes d'électeur confectionnées à l'APR

Un scandale a éclaté mi-juin. Des militants de l'opposition ont découvert fin juin que des cartes nationales d'identité ainsi que des cartes d'électeur étaient fabriqués dans les locaux de la permanence de l'Alliance pour la République (APR), le parti de la majorité, à Pikine nord. Alors que le procédé aurait été autorisé par le ministère de l'Intérieur, la Commission électorale nationale autonome (CENA) s'est érigée contre de telles pratiques.

3. La justice et la liberté d'expression en question

Karim Wade n'aurait pas eu un procès équitable, affirme l'ONU. Début juin, le groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire a rendu un rapport dans lequel il dénonce des manquements aux lois nationales et au droit international. Les experts ont estimé que sa détention préventive n'avait pas de base légale et que les délais de procédure n'avaient pas été respectés. L'organisation demande donc sa libération ainsi qu'une réparation pour le préjudice subi. Le Garde des sceaux a vivement réagi, indiquant que l'ONU n'était pas une juridiction et que le Sénégal conservait sa souveraineté.

L'avocat de Karim Wade, Me Amadou Sall, a également été incarcéré le 17 mars durant trois mois, pour offense au chef de l'État et atteinte à la sureté de l'État, suite à des déclarations mettant en cause Macky Sall et appelant à la résistance en cas de condamnation de Karim Wade. Il a néanmoins affirmé qu'il continuerait son combat pour la liberté d'expression.

La liberté de la presse au Sénégal est en recul, selon RSF, alors que le pays a chuté dans le classement, passant de la 62e à la 71e place sur 180 pays.

4. Hésitation autour du passage au quinquennat

Alors que le président Macky Sall avait promis un *referendum* sur le passage au quinquennat en mai 2016, le projet ne semble pas faire l'unanimité dans son propre camp. Selon Omar Youm, porte-parole du gouvernement, un tel referendum *« pourrait être pris comme une démission implicite et cela pose des problèmes juridiques ».* Cette volte-face de ses partisans jette un doute sur ses intentions réelles, selon les observateurs. Début mai, le président semblait lui aussi hésiter : *« Laissons les spécialistes voir la meilleure démarche et comment il faut poser la question ».*

5. Bilan de la visite de Mohammed VI

De manière hautement symbolique, le roi du Maroc, accompagné d'une cinquantaine d'hommes d'affaires, a entamé le 20 mai sa tournée africaine par le

Sénégal. Au total, 27 accords ont été signés entre les deux pays, dont 14 accords de partenariat économique[15].

6. Envoi de soldats en Arabie saoudite

Le 4 mai, le président Macky Sall a annoncé l'envoi de 2 100 soldats en Arabie saoudite, dans le but de sécuriser les lieux saints de l'Islam. Une décision intervenue sans débat ni vote qui a provoqué un tollé dans l'ensemble de la classe politique, qui craint que cet envoi ne s'apparente à une déclaration de guerre dans un contexte géopolitique tendu, impliquant l'Iran. Une probable entente impliquant de futurs investissements en pétrodollars a également été évoquée. Pour calmer la polémique, Macky Sall a précisé que les soldats seront bien envoyés sur le territoire saoudien et non au Yémen.

7. Casamance

Plusieurs incidents ont mis fin à une accalmie de plusieurs mois dans cette région du sud du pays. Début avril, deux affrontements ont opposé le Mouvement des forces démocratiques de Casamance (MFDC) à l'armée nationale, faisant un blessé dans chaque camp. Le MFDC a également réclamé des négociations au gouvernement au sujet de la politique de paix. Le Comité régional de solidarité des femmes pour la paix en Casamance (CRSFPC-USOFORAL) s'est mobilisé pour réclamer la participation des femmes aux négociations.

G. Lutte contre l'épidémie d'Ebola

L'épidémie semble toucher à sa fin, malgré quelques résurgences de cas en Guinée et au Liberia. L'épidémie aurait fait 11 200 morts sur 27 500 personnes touchées, selon le dernier bilan de l'OMS, qui serait néanmoins sous-évalué. Un « syndrome post-Ebola » a également été constaté : de nombreux survivants sont en effet touchés par de grosses fatigues, des céphalées, des cécités visuelles ainsi que des troubles de l'audition.

Mi-avril, la Banque africaine de développement (BAD) a annoncé qu'elle allait débloquer une enveloppe de 300 millions de dollars pour permettre aux pays touchés par l'épidémie d'investir dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'eau ou de l'agriculture. La BAD va également soutenir la création d'un Centre africain de prévention et de contrôle des maladies (CDC), qui sera dirigé par l'UA. Des centres régionaux seront également mis en place, afin de permettre la mise en place d'un système d'alerte précoce.

H. Gestion des ressources naturelles

Au **Burkina Faso**, le CNT a adopté fin juin le texte définitif du nouveau code minier, très attendu par la société civile. Alors que l'ancien code était essentiellement destiné à attirer les investisseurs, cette nouvelle règlementation est centrée sur l'augmentation de la contribution des sociétés minières au développement local ainsi que sur la protection de l'environnement.

15. 13 autres accords concernant les domaines des douanes, de l'industrie, du tourisme, de l'artisanat et de l'environnement ont également été signés.

Un fonds sera affecté au financement de plans régionaux, aidé par l'État à hauteur de 20 % à partir des redevances collectées, tandis que les sociétés minières y verseront 1 % de leur chiffre d'affaires.

Au **Sénégal**, la société civile affiche sa volonté de peser dans la balance en vue de la révision de son code minier de 2003. La société civile et notamment le Mouvement du 23 juin (M23) souhaite un *« code minier de l'émergence »*. Pour cela, il réclame que les Sénégalais soient les actionnaires majoritaires (51 % au moins) au sein des sociétés minières ainsi qu'un dédommagement équitable des propriétaires forcés d'abandonner leurs terres pour cause d'expropriation.

Au **Niger,** le Réseau des organisations pour la transparence et l'analyse budgétaire (ROTAB) a publié début avril une étude de l'impact des industries extractives sur les droits de l'homme, révélant que les droits sociaux et environnementaux étaient impactés.

II – TERRORISME RÉGIONAL

A. Terrorisme

Muhammadu Buhari, nouveau leader régional de la lutte contre Boko Haram

Investi président du Nigeria le 29 mai, Muhammadu Buhari a fait de la lutte contre Boko Haram sa priorité. Le groupe est demeuré très actif au cours des mois passés. « *Nos forces de sécurité ont accompli des progrès ces dernières semaines, mais la victoire n'est pas possible en conservant un centre de commandement et de contrôle à Abuja* », a déclaré Buhari. Il a en effet décidé de relocaliser ce centre de commandement au plus près des opérations à Maiduguri, dans le nord-est du pays. Signal fort, il a effectué ses premières visites officielles au Niger puis au Tchad, afin de renforcer la coopération militaire. Une visite au Cameroun a également été évoquée. Estimant que Boko Haram s'est internationalisée depuis son allégeance à l'État islamique (Daech), il s'est rendu au Sommet du G7 pour demander le soutien de l'Europe. Le 11 juin, lors d'un sommet à Abuja, cinq pays de la région (Tchad, Niger, Nigeria, Cameroun et Bénin) ont convenu de renforcer la Force multinationale conjointe de 7 500 à 8 700 hommes, laquelle doit être déployée à partir du 30 juillet.

Au Mali, les attaques se déplacent vers le centre et le sud du pays

Si les attaques terroristes sont fréquentes au nord du Mali, la menace se déplace désormais vers le centre du pays. Les attaques se sont même multipliées à la suite de la signature de l'accord de paix, alors que les djihadistes, qui profitent du chaos ambiant pour mener leurs trafics de drogue et d'armes, n'ont aucun intérêt au rétablissement de la paix. Le 12 avril, deux militaires ont été tués et deux autre blessés, après avoir sauté sur un engin explosif à Diabali, dans la région de Sékou. Une semaine auparavant, quatre attaquants à moto avaient déjà tué un garde forestier. Non revendiquées, ces attaques pourraient être le fait d'un groupe mené par Hamadou Koufa, un Malien qui projetterait de devenir l'émir du Massina (région de Ségou) et réclame l'application de la charia, selon des sources sécuritaires rapportées par RFI. Pour la première fois à Bamako, une attaque non revendiquée visait aussi la MINUSMA le 20 mai. Le 27 juin, l'armée a également été attaquée à Nara, dans le centre. Trois militaires maliens et neuf djihadistes ont trouvé la mort. Qualifiés de djihadistes par plusieurs sources selon RFI, ces assaillants pourraient chercher à faire de la forêt de Wagadou, située près de la frontière malienne, une nouvelle base.

Le 10 juin, se déroulait également la première attaque attribuée à des djihadistes dans le sud du pays. Un gendarme a été tué et deux personnes ont été blessées à Misséni, dans la région de Sikasso, frontalière avec la Côte d'Ivoire et le Burkina. Fin juin, c'est la ville de Fakola, près de la frontière ivoirienne, qui était à son tour attaquée. Des bâtiments publics ont été détruits. Fin juin, ces attaques étaient revendiquées par deux groupes, selon RFI : un mouvement populaire de libération du Mali inconnu, et Ansar Eddine, allié d'AQMI.

Évoquant l'islamisation rampante de la société malienne, le député de la région, Souleymane Ouattara, a reconnu la possibilité de cellules dormantes dans cette zone, mais aussi leur éventuelle provenance de Côte d'Ivoire. Selon RFI, les terroristes auraient en tout cas parcouru de longues distances avant d'arriver à Misséni, ce qui témoignerait d'une grande mobilité.

La Côte d'Ivoire en état d'alerte

Le gouvernement ivoirien soupçonne la présence de djihadistes sur son territoire. Mi-mars, le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, Hamed Bakayoko, aurait en effet été informé par ses services de la présence à Abidjan de possibles cellules dormantes affiliées à AQMI, apprenait-on par *La Lettre du Continent*, début avril. Fin mai, la France recommandait également une vigilance accrue à ses ressortissants présents en Côte d'Ivoire, en référence aux groupes terroristes qui opèrent dans la bande sahélienne, en lien avec le conflit au Mali. Début juin, l'inquiétude était à son comble après l'attaque perpétrée dans la région de Sikasso au Mali, à proximité de la frontière ivoirienne. Pour renforcer les moyens à sa disposition, le gouvernement ivoirien a lancé une étude de faisabilité en vue de se doter d'un satellite et assurer par ce biais la surveillance à ses frontières et dans ses eaux territoriales, face aux menaces posées par la piraterie.

Avancées de l'opération Barkhane et libération d'un otage néerlandais

La lutte contre les groupes islamistes dans le nord du Mali se poursuit : l'opération Barkhane a annoncé plusieurs avancées au cours des derniers mois. Début avril, l'armée française a fait état du bilan d'une opération anti-djihadiste qui s'est déroulé durant quatre semaines, entre les mois de février et mars, dans la région montagneuse de l'Adrar du Tigharghar. Quatre hommes armés ont été tués, alors que 15 000 munitions pour de l'armement lourd et léger et 1,4 tonne de nitrate d'ammonium, substance utilisée dans la fabrication d'explosifs, ont été saisies.

Le 20 mai, l'armée française a également annoncé que deux importants chefs djihadistes ont été tués dans le Nord du Mali. Il s'agit d'Adbelkrim al-Targui, chef d'une katiba d'AQMI, qui avait notamment revendiqué l'assassinat de deux journalistes de RFI, Ghislaine Dupont et Claude Verlon, fin novembre à Kidal. Le second est Ibrahim Ag Inawalen, un cadre d'Ansar Eddine et homme de confiance d'Iyad Ag Ghali, numéro deux du mouvement islamiste.

Le 6 avril, Sjaak Rijke, un Néerlandais enlevé à Tombouctou et retenu par le groupe AQMI depuis novembre 2011, a été libéré par l'opération Barkhane. La libération d'un otage vivant par les forces françaises est une première, selon RFI. L'otage aurait été retenu par une katiba affiliée à Ansar Eddine, ont précisé les forces françaises.

B. Trafics et activités illégales

Drogues et corruption inquiètent la CEDEAO

Au **Sénégal**, d'importantes quantités de stupéfiants ont été saisies au cours des trois derniers mois. 1,627 tonne de drogue a ainsi été incinérée le 26 juin, à l'occasion de la journée mondiale de lutte contre la drogue.

Les zones d'entrée ont été identifiées au sud du pays et au niveau du corridor malien, selon le directeur de l'Office central de répression du trafic illicite de stupéfiants (OCRTIS). Conséquence de l'intensification de la traque, les trafiquants seraient de plus en plus repoussés vers les autres régions.

Par ailleurs, la toxicomanie féminine est un véritable fléau au Sénégal. 20 % des consommateurs de drogue du pays sont des femmes, tandis que 31 % de femmes détenues le sont suite à des activités liées aux stupéfiants, selon l'Association sénégalaise de lutte contre la toxicomanie féminine.

Au **Mali,** le trafic de drogue, qui contribue au financement des groupes armés, est un obstacle à la paix, selon Sahel Intelligence. *« Le narcotrafic est aujourd'hui l'un des principaux facteurs de déstabilisation de l'ensemble de la région »,* indique en effet le professeur Yvan Guichaoua, spécialiste du Sahel.

En **Afrique de l'Ouest,** le lien entre la drogue, la criminalité organisée et la corruption, inquiète les institutions. Afin de lutter efficacement contre ce fléau, le Réseau des institutions nationales de lutte contre la corruption en Afrique de l'Ouest (RINLCAO) – une association créée par la CEDEAO – a organisé une assemblée générale extraordinaire les 8 et 9 juin, à Bamako. Dix représentants des institutions nationales de lutte contre la corruption étaient présents, ainsi que le Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et Centrale de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC). L'objectif : revoir les statuts du RINLCAO afin de renforcer son action et trouver une feuille de route commune.

Le golfe de Guinée, plaque tournante de la piraterie maritime en Afrique

Le golfe de Guinée est la deuxième zone la plus dangereuse au monde, selon l'UE. Si le nombre d'acte de piraterie a baissé de 18 %, avec 104 incidents enregistrés en 2014, leur violence a en revanche augmenté, notamment le nombre d'enlèvements. 66 membres d'équipage ont en effet été pris en otage en 2014, les personnes employées sur les pétroliers au large du Nigeria étant particulièrement visées. En réponse, l'UE, qui appuyait la sécurisation de la région à hauteur de 4,5 millions d'euros l'année précédente, a prévu d'augmenter l'enveloppe à 7,5 millions d'euros. Une aide notamment destinée à soutenir le Centre interrégional de coordination (CIC) inauguré à Yaoundé en septembre 2014.

Pour aller plus loin

✓ Publications du GRIP

- Lopes Daniel, La Commission Dialogue Vérité et Réconciliation en Côte d'Ivoire : la réconciliation n'a pas eu lieu, Note d'analyse du Grip, 29 juin 2015.

- Hauville Benjamin, Consultations nationales en République du Congo : une alternance incertaine, Éclairage du GRIP, 24 juin 2015.

- Berghezan Georges, Groupes armés au Katanga, épicentre de multiples conflits, Rapport du GRIP, 9 juin 2015.

- Plauchut Agathe, Burundi : les conséquences d'un coup d'État manqué, Note d'analyse du GRIP, 21 mai 2015.

- Santopinto Federico, L'UE, la CEDEAO et l'observation électorale en Afrique de l'Ouest, Note d'analyse du GRIP, 20 mai 2015.

✓ Rapports institutionnels

- Conseil de sécurité des Nations unies, S/2015/426, Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali, 11 juin 2015.

- Conseil de sécurité des Nations unies, S/ P V.7459, 36e rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire, New York, 9 juin 2015.

- Assemblée nationale française, La stabilité et le développement de l'Afrique francophone : des craintes pour la stabilité du Niger?, Rapport d'information, 6 mai 2015.

- Conseil de sécurité des Nations unies, A/69/842, Bureau de l'Envoyé spécial pour l'Ebola et Mission des Nations unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola, 27 mars 2015.

✓ Rapports d'organisations internationales

- International Crisis Group, Burkina Faso : cap sur octobre, Bruxelles, 24 juin 2015.

- FIDH, Crise post-électorale : attention à ne pas compromettre les récentes avancées judiciaires, 17 juin 2015.

- Amnesty International, Guinée : il faut renforcer la liberté de réunion et d'expression afin de prévenir les violences électorales, 4 juin 2015.

- International Crisis Group, Mali : An Imposed Peace ?, Bruxelles, 22 mai 2015.

L'auteure

*Ce monitoring trimestriel a été réalisé par **Laurène Rimondi**, chercheuse-stagiaire au GRIP, journaliste, diplômée de Sciences politiques, d'Économie et de Lettres. Ce monitoring a été réalisé sous la direction de Claire Kupper, cheffe de l'équipe en charge de l'axe de recherche « Conflits, sécurité et gouvernance en Afrique ».*

Avec le soutien du



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Direction de la coopération
au développement et
de l'action humanitaire